

blâmable de
de précau-
vraient non
omettent et

lonné aussi

eter comme
on mariage,
ion le sujet
r les désac-
mensongères
jambes de
ladie, et la
maladie ne
yse du con-

ulcères aux
elle devait
mais prescrit

.-X. Tous-
avez croire.
ai de la fille
omme le di-
moins vous
es juges du
e.

ourquoi, on
qui suivent
pu adminis-
le soignait,
re de raison
au défunt ;
ement. Un
pas mourir
se fait mou-

iastras, que
peut en rien

stances de la
s qu'exige la

la cour s'a-
dict.

du matin.

n nombreux
peine âgée
ures morales
été prononcé,
soutenaient.

du matin.

AL prononça
due le 3 avril

nde de sursis,
nstatation du
ce sujet.